

# Informations clés pour l'investisseur



Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## SEB Green Bond Fund

**Class IC (EUR) (LU1144887475)**

La Société de gestion, SEB Investment Management AB, fait partie de SEB Group.

### Objectifs et politique d'investissement

SEB Green Bond Fund vise à générer une croissance à long terme tenant compte du niveau de risque du fonds tout en maintenant le profil de durabilité souhaité. Ce fonds à gestion active investit à l'échelle mondiale, principalement dans des obligations « vertes » présentant un profil durable et exerçant directement ou indirectement une influence positive sur l'environnement et/ou le climat. On peut citer comme exemples de tels projets ou activités les parcs éoliens, les installations d'épuration d'eau, les transports propres, l'agriculture durable et le traitement des déchets. En investissant dans des obligations « vertes » au profil durable, le fonds participe à la transition vers un monde plus respectueux de l'environnement. Au moins 80 % des obligations du portefeuille sont considérées comme des obligations « vertes ». Au moment de sélectionner nos placements, nous examinons également certains critères spécifiques liés à l'éthique professionnelle, à l'environnement et à la responsabilité sociale de l'entreprise. Le fonds applique un filtrage aussi bien positif que négatif. Le filtrage positif vise à identifier les sociétés dotées d'une bonne structure de gouvernance qui contribuent à un développement environnemental durable. Le filtrage négatif implique l'exclusion de sociétés qui violent les normes internationales en matière de législation du travail, de lutte anti-corruption, d'environnement et de droits de l'homme. Le fonds n'investit pas dans des sociétés qui fabriquent ou vendent des armes controversées, participent au développement de programmes d'armes nucléaires ou produisent des armes nucléaires. Le fonds applique des critères d'exclusion spécifiques à l'égard

des sociétés dont les activités commerciales ont trait aux armes, au tabac, à l'alcool, aux jeux d'argent et à la pornographie. En outre, le fonds n'investit pas dans des sociétés exerçant une activité en lien avec le charbon, le gaz et/ou l'exploration et l'extraction de pétrole. Les placements du fonds sont passés en revue deux fois par an.

Les principales catégories d'instruments financiers sont les obligations et les autres titres à revenu fixe. Le fonds investit dans des actifs de qualité investment grade, c'est-à-dire provenant d'émetteurs dont la note n'est pas inférieure à investment grade ou l'équivalent. Avant d'investir, le gestionnaire du fonds évalue le risque de durabilité et le risque de crédit.

Des dérivés peuvent être utilisés pour atteindre les objectifs d'investissement ou à des fins de couverture. Les produits dérivés sont un type d'instrument financier dont la valeur est dérivée d'instruments financiers sous-jacents.

Le fonds suit la politique de développement durable de la société de gestion dans le cadre de ses investissements. Notre politique de développement durable est disponible à l'adresse suivante : <https://sebgroup.lu/policies>

En règle générale, les investisseurs peuvent acheter ou vendre des parts de fonds tous les jours ouvrables bancaires au Luxembourg, à l'exception des 24 et 31 décembre. La catégorie de parts est une catégorie de capitalisation.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 3 an(s).

### Profil de risque et de rendement

Risque plus faible Risque plus élevé  
←————→  
Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur Risque/Rendement exprime la relation entre risque et rentabilité au niveau du fonds. Plus le fonds se situe en haut de la grille, plus le rendement possible est élevé mais plus le risque de perdre de l'argent est élevé également. La catégorie 1 ne signifie pas que l'investissement est sans risque.

La catégorie de risque est calculée à partir de données historiques ou d'une simulation de la performance historique lorsque les données historiques réelles s'avèrent insuffisantes. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des risques et rendements à venir.

Ce fonds appartient à la catégorie 2. Cela signifie que le risque lié à des variations de valeur des actifs du fonds est faible. Cette catégorie peut évoluer avec le temps.

Un fonds à l'échéance plus longue suppose un risque de taux d'intérêt plus élevé. L'échéance du portefeuille du fonds varie en fonction du niveau des taux d'intérêt en vigueur. Le fonds peut ne pas convenir dans un environnement d'investissement marqué par une faible volatilité, assorti d'un rendement faible.

Les risques suivants qui ne sont pas entièrement pris en compte dans la classification ci-dessus continuent d'avoir une incidence sur la valeur du fonds : **Risque de crédit** - le fonds investit, directement ou indirectement, dans des obligations ou d'autres instruments connexes à revenu fixe. Si l'émetteur d'une obligation ne parvient pas à payer le montant des intérêts et du principal à l'échéance, les obligations peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur valeur.

**Risque de contrepartie** - si une contrepartie ne remplit pas ses obligations envers le fonds (par exemple, si elle n'effectue pas un paiement ou ne livre pas les titres comme convenu).

**Risque des taux d'intérêts** - la valeur des obligations est sensible aux changements de taux d'intérêts. Une hausse des taux d'intérêts déprécie généralement la valeur des ces obligations. Une baisse des taux d'intérêts augmente généralement la valeur des ces dernières.

**Risque de liquidité** - il peut arriver qu'il soit difficile de vendre des actifs à un certain moment ou à un prix raisonnable.

**Risque opérationnel** - le risque de perte lié par exemple à des pannes du système, à des erreurs humaines ou à des événements externes.

**Le risque de dérivés** - le fonds peut utiliser des dérivés, c'est-à-dire des instruments financiers dont la valeur dépend de celle de l'actif sous-jacent. De faibles variations de prix de l'actif sous-jacent peuvent entraîner d'importantes variations de prix du dérivé.

## Frais

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

<b>Frais d'entrée</b>	0.00%
<b>Frais de sortie</b>	0.00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (frais d'entrée) ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué (frais de sortie).

### Frais prélevés par le fonds sur une année

<b>Frais courants</b>	0.23%
-----------------------	-------

### Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

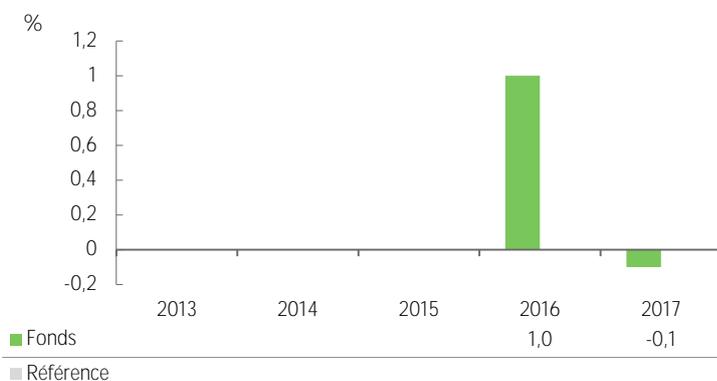
<b>Commission de performance</b>	N/A
----------------------------------	-----

Les frais que vous payez servent à couvrir les coûts de gestion du fonds, y compris les frais de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement. Les frais d'entrée et de sortie indiqués correspondent aux valeurs maximum. Dans certains cas, le montant à payer peut être inférieur. Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à votre conseiller financier ou à votre distributeur. En cas de suspicion de market timing, une commission de 2,00 % maximum peut être facturée, à la discrétion de la Société de gestion. Les opérations de conversion sont exemptes de frais.

Le montant des frais courants correspond à une estimation ; il est évalué sur la base des frais prévus. Il s'agit d'une estimation car la commission de gestion a été modifiée depuis la dernière période de référence. Les frais courants correspondent aux frais de gestion, d'administration, de marketing et autres dépenses assumés par le fonds. Le montant peut varier d'une année à l'autre. Les frais courants n'incluent ni les commissions de performance ni les frais de transaction. Le montant réel des frais figure dans le rapport annuel du fonds.

Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le chapitre correspondant du prospectus du fonds, disponible sur le site [www.sebgroup.lu](http://www.sebgroup.lu).

## Performances passées



Le fonds a été lancé en 1989. La catégorie de parts à été lancée en 2015. La totalité des frais et commissions est prise en compte dans le calcul des performances passées, hormis les frais d'entrée ou de sortie que vous êtes susceptible d'avoir payés à la souscription ou à la vente de parts du fonds. Les performances passées sont calculées en EUR.

La performance passée du fonds n'est pas une garantie de sa performance future.

## Informations pratiques

Skandinaviska Enskilda Banken S.A est la banque dépositaire du fonds.

Vous pouvez obtenir gratuitement le prospectus, les derniers rapports annuel et semestriel en anglais et en français, ainsi que des informations sur les modalités de souscription et les valeurs liquidatives les plus récentes de ces parts sur le site [www.sebgroup.lu](http://www.sebgroup.lu).

Le fonds est soumis à la réglementation fiscale applicable au Luxembourg ce qui peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle. La responsabilité de SEB Investment Management AB ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou en contradiction avec les clauses correspondantes du prospectus du fonds.

En ce qui concerne les autres catégories de parts de SEB Green Bond Fund vous pouvez obtenir gratuitement le prospectus, les derniers rapports annuel et semestriel en anglais et en français, ainsi que des informations sur les modalités de souscription et les valeurs liquidatives les plus récentes sur le site [www.sebgroup.lu](http://www.sebgroup.lu).

Vous pouvez convertir des parts du fonds/catégorie dans des parts d'un autre compartiment/catégorie de SEB Green Bond Fund. Le chapitre sur la conversion de parts dans le prospectus du fonds, disponible sur le site [www.sebgroup.lu](http://www.sebgroup.lu), fournit des informations plus détaillées.

Une copie papier du document détaillé et à jour définissant la politique de rémunération de la Société de gestion, notamment la méthode de calcul de la rémunération et des avantages, et indiquant l'identité des personnes responsables de leur attribution, peut être obtenue gratuitement au siège social de celle-ci et sur le site Internet <http://sebgroup.lu/policies>

*Ce fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. SEB Investment Management AB est agréée en Suède et réglementée par la Finansinspektionen.*

*Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15/02/2018.*